

Dossier de candidature

B.A.F.A CITOYEN 2016



Présentation du candidat

Sexe : F M

Prénom : Nom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Lieu de naissance : Département/Pays :

Adresse :

Code postal : ____ Ville :

Téléphone fixe : ____ Téléphone portable : ____

Adresse e-mail :

Situation

Etudiant(e) Lycéen(ne) En recherche d'emploi

J'autorise les organisateurs à utiliser mon image : Oui Non

Règlement

Considérant que le dispositif bourse Bafa citoyen constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Considérant que l'obtention du Bafa nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,

Considérant que le dispositif bourse bafa citoyen contribue à l'apprentissage de la citoyenneté, la responsabilisation et l'implication dans la vie locale,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Conditions d'inscription

Les conditions pour bénéficier de la Bourse au BAFA sont les suivantes :

- Avoir entre 17 et 25 ans au moment du retrait du dossier de candidature
- Résider sur une des 22 communes du territoire Roussillonnais depuis plus de 3 mois
- Ne bénéficier d'aucun dispositif de droit commun type contrat aidé ou contrat d'avenir
- Démontrer sa motivation
- Choisir une structure tutrice (suivi du jeune) parmi les centres sociaux ou services jeunesse présents sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (Nom de la structure tutrice et nom de la personne référente)

Article 2 : Sélection des candidatures

2 sessions de recrutement pour un total de 15 stagiaires par an.

Pour être sélectionnés, les jeunes doivent retirer un dossier de candidature auprès de la CCPR. Tout dossier incomplet sera refusé.

Pièces à fournir :

- Le présent dossier complété et signé (pour les mineurs, signature du jeune et d'un représentant légal).
- un CV
- une attestation d'assurance en responsabilité Civile
- une attestation CAF du quotient familial

Les jeunes remplissant les conditions et dont le dossier sera complet seront convoqués devant un jury qui évaluera la motivation du jeune et la cohérence de son projet.

Suite à cet entretien, une décision d'accord ou de refus motivé sera notifiée par écrit au jeune.

A tout moment dans le parcours de demande d'aide, le jeune peut être réorienté vers un partenaire s'il est considéré que son projet n'est pas suffisamment construit.

Le jury sera composé de :

- La vice-présidente aux affaires sociales de la CCPR ou son représentant
- Deux représentants des structures socio-éducatives du territoire
- Un représentant des services de la CCPR
- Un membre tiers si besoin (ex : autre partenaire qui aurait orienté le jeune ou encore un conseiller de la Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Isère)

1^{ère} session :

Un premier jury se réunira au cours du 1er semestre afin de sélectionner 7 à 8 candidats.

2^{ème} session :

Une deuxième session de recrutement se réunira au cours du 2nd semestre afin de sélectionner 7 à 8 autres candidatures.

Article 3 : Déroulement du projet

Le dispositif Bourse Bafa citoyen se compose en quatre parties :

- 1) Une session de formation théorique de préférence en internat.
- 2) Un stage pratique de 14 jours si possible hors du territoire roussillonnais ou hors de la structure les suivant (structure tutrice)
- 3) 30h00 de bénévolat

Contrepartie de l'aide financière apportée par la CCPR, le jeune devra accomplir 30 h de bénévolat minimum dans le cadre d'animations socio-culturelles ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient éducatifs (accompagnement à la scolarité), sociaux ou solidaires (Restos du Cœur...) de la préparation de l'action à sa réalisation, ou sur l'organisation de manifestations.

Un contrat d'engagement bénévole sera signé entre l'association et le jeune (ou les parents pour les mineurs). Le jeune devra finaliser son stage de bénévolat avant la session d'approfondissement.

- 4) Une session d'approfondissement (6 ou 8 jours en internat ou demi-pension) : vérifier les acquisitions du stagiaire à travers un bilan.

La CCPR assurera la coordination du suivi des jeunes en lien avec les différentes structures partenaires.

Article 4 : choix de la structure tutrice

Chaque stagiaire sera suivi par une structure jeunesse ou le secteur jeune d'un centre social présent sur la CCPR. Cette structure tutrice s'engage à accompagner les jeunes dans leur démarche. Cet accompagnement se concrétisera notamment par la mise à disposition d'une personne référente qui aura un rôle de suivi, de conseil et d'information auprès du jeune.

Le jeune stagiaire s'engage à rencontrer son tuteur après chaque étape (formation théorique, stage pratique, bénévolat et session d'approfondissement) afin de faire un point d'étape et bilan.

C'est au jeune candidat de démarcher les structures jeunesse du territoire Roussillonnais et d'en trouver une structure s'engageant à l'accompagner sur ce dispositif.

Une liste des 8 structures jeunesse associées au dispositif sera jointe au présent dossier.

Il est rappelé que la structure tutrice n'est pas forcément celle qui vous proposera un stage pratique. C'est à vous de faire la démarche et d'envoyer cv et lettre de motivation en direction d'une structure jeunesse du territoire Roussillonnais qui acceptera de vous recruter sur ce stage après entretien et de devenir votre structure d'appui. Elle s'engagera alors à proposer dans la mesure du possible des stages pratiques rémunérés.

Article 5 : Prise en charge du coût du BAFA par la communauté de communes

Le coût total de la formation BAFA s'élève en moyenne entre 800 et 1000 euros.

La CCPR s'engage à financer une aide à hauteur de 40 à 70% du coût total du BAFA en fonction du quotient familial de la CAF selon le barème suivant :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	DEDUCTION
De 0 à 610	70%
De 611 à 915	50%
+ de 915	40%

Dans le cas où le stage pratique n'est pas rémunéré, il peut être considéré comme un stage de bénévolat.

Si le jeune perçoit une aide d'une autre structure socio-éducative, les aides sont non cumulatives.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) verse une bourse pour la session d'approfondissement du BAFA, qui s'élève à 97 euros (ou 117 euros pour les formations centrées sur l'accueil du jeune enfant).

L'aide financière est versée après l'inscription à la session, et doit être demandée dans un délai de 3 mois suivant l'inscription.

Article 6 : Engagement

Une fois sélectionné(e), le (la) jeune s'engage à aller jusqu'au bout du projet.

Mise à part une embauche professionnelle sur présentation d'un justificatif, aucune dispense d'absence ne sera acceptée lors de sa contribution citoyenne ou de la formation de base BAFA.

Tout jeune qui abandonne en cours de projet ou manque à une activité bénévole ne pourra demander aux organisateurs la prise en charge de sa formation BAFA.

Une convention tripartite sera mise en place entre le jeune, la Communauté de Communes et la structure tutrice ; elle déterminera le type et la durée de l'engagement du jeune.

Article 7 : Dépôt et acceptation du règlement

La participation à la formation BAFA entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

A noter : En cas de défaillance ou de non-respect des engagements du stagiaire, la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais mettra fin à la convention.

Le choix de l'organisme de formation est libre, parmi les 16 organismes de formation habilités par la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes.

Le dossier est à remettre au siège de la Communauté de Communes. Après validation, une convention et une attestation de prise en charge seront remises au jeune. Les démarches d'inscription auprès de l'organisme de formation choisi sont à effectuer par le jeune.

Signature – précédée de la mention « lu et approuvé »

(Si le jeune est mineur, signature du jeune et d'un représentant légal)

Autorisation Parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) :

Adresse :

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable légal du jeune :

Nom et prénom du (de la) jeune :

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise, mon fils ou ma fille à participer au dispositif Bourse Bafa citoyen organisé par le Service jeunesse de la CCPR et à pratiquer toutes les activités de ce projet dans sa totalité.

J'autorise les responsables du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgences et notamment d'intervention chirurgicale.

J'autorise les organisateurs du projet à prendre des photos qui seront éventuellement publiées sur le site internet ou le magazine de la CCPR.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription ainsi que du règlement à respecter.

Fait à : Le ____ / ____ / ____

Signature :

Questionnaire de motivation

1. Présente-toi en quelques lignes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Pourquoi souhaites-tu suivre la formation BAFA ?

- Pour financer mes études
- Pour financer mes loisirs et vacances
- Pour financer ma vie quotidienne
- Pour m'ouvrir vers une carrière professionnelle dans l'animation
- Autre :

3. Selon toi, quels sont les rôles et les fonctions d'un animateur ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Que signifie, pour toi, participer à une action citoyenne ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dépôt du dossier

Date et Signature du (de la) candidat (e)	Date, signature et tampon obligatoire de la structure jeunesse tutrice
---	--

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
<input type="checkbox"/> Dossier retenu	<input type="checkbox"/> Dossier refusé
Appréciation générale :	

Pièces à joindre :

- Dossier dûment rempli
- Justificatif de domicile prouvant la domiciliation sur le territoire Roussillonnais depuis plus de 3 mois
- Un Curriculum Vitae avec photo
- Quotient familial de la famille
- Une attestation d'assurance civile

Ce dossier est à retourner à l'adresse suivante :

CCPR
BAFA citoyens
Rue du 19 mars 1962
38556 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la CCPR au
04.74.29.31.04 ou 04.74.29.31.02**

STRUCTURES JEUNESSE du territoire de la CCPR PARTENAIRES DU DISPOSITIF « BAFA citoyen »

Service enfance-Jeunesse de St Maurice L'Exil

1 rue Ladoumègue
38550 St MAURICE L'EXIL
04.74.86.45.09

SMAEL

14 place Paul Morand
38150 LE PEAGE DE ROUSSILLON
04.74.86.62.83

Centre social de Roussillon

16 avenue Jean-Jaurès
38150 ROUSSILLON
04.74.29.00.60

Pass-r'Ailes

27 grande rue
38150 ROUSSILLON
04.74.86.74.01

Service municipal Jeunesse Salaise s/ Sanne

Rue Avit Nicolas
38150 SALAISE sur SANNE
04.74.29.88.10

Centre social des 4 vents Fil de l'Ambre

30 route de la Chapelle
38150 SAINT ROMAIN DE SURIEU
04.74.84.43.92

Centre social l'OVIV

Le Gontard
38122 MONSTEROUX MILIEU
04.74.16 .88.34

Centre social au Fil de Lambre

10 chemin de l'Eglise
38150 SONNAY
04.74.79.43.51